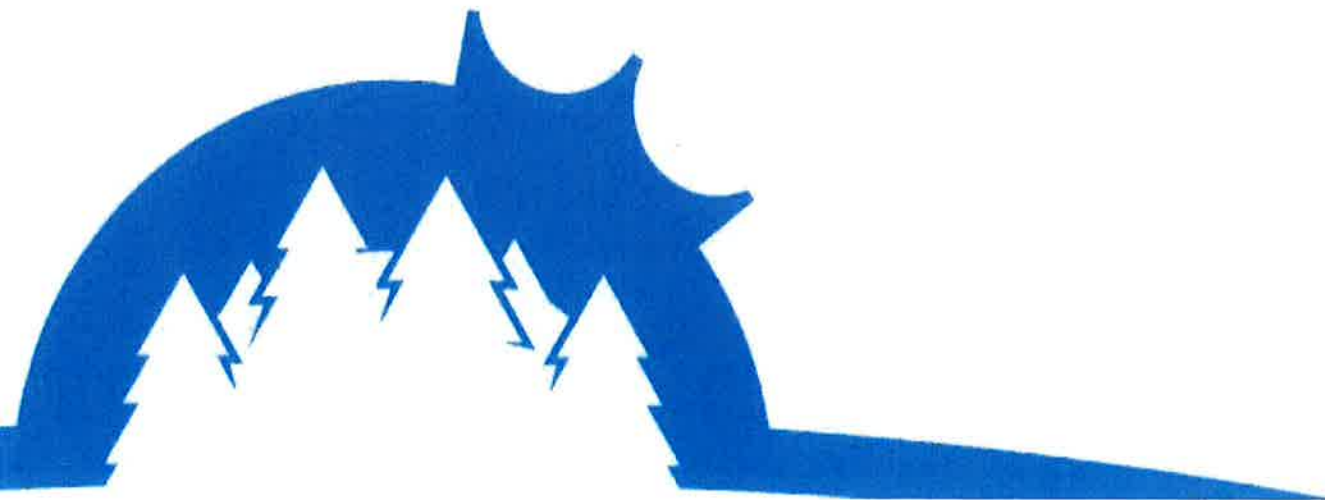

Règlements 1699-17 & 1701-07

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

22 janvier 2018

Service de l'urbanisme



1. MISE EN CONTEXTE

Le 11 décembre 2017, le Conseil municipal de la Ville de Dolbeau-Mistassini a donné, en vertu des articles 356 et 365 de la Loi sur les cités et ville (LCV), deux avis de motion pour l'adoption des règlements suivants : (Résolutions 17-12-632 et 17-12-634)

- Le projet de règlement numéro 1699-17 modifiant le règlement de zonage numéro 1470-11 et ses amendements, concernant la modification de certaines dispositions déclaratoires, administratives et interprétatives, la mise à jour des grilles de spécifications, la correction de numéros d'articles et la modification de certaines zones et la modification aux dispositions relatives aux marges, à la plantation d'arbres, au réseau routier supérieur, aux bâtiments, constructions et équipements accessoires, à la densité résidentielle, aux constructions temporaires et aux usages secondaires. En résumé, ledit règlement a pour objet de modifier certaines dispositions du Règlement de zonage notamment :
 - La modification des dispositions relatives à l'application du règlement de zonage
 - L'ajout de la liste des annexes
 - La modification de l'interprétation du plan de zonage
 - La correction du titre d'articles et leur numérotation
 - L'ajout de certaines définitions
 - La mise à jour des grilles de spécifications (zones 30-1 Ae, 110 R, 137 C, 147 I, 203 Pi)
 - La modification des dispositions relatives aux zones 17-1 Rm, 121 C, 189 Pi, 36 V, 43 V et 44 V
 - La modification aux dispositions relatives aux marges
 - La modification aux dispositions relatives à la plantation d'arbres
 - La modification aux dispositions relatives au réseau routier supérieur
 - La modification aux dispositions relatives aux bâtiments, constructions et Équipements accessoires
 - La modification des dispositions relatives à la densité résidentielle
 - La modification des dispositions relatives aux constructions temporaires
 - La modification des dispositions relatives aux usages secondaires

- Le projet de règlement 1701-17 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1504-12 et ses amendements, concernant les projets de nature touristique. Il a pour objet d'ajouter un usage conditionnel dans les secteurs de villégiature aux abords des plans et cours d'eau.

Les premiers projets de règlement ont été adoptés par le Conseil municipal lors de sa séance régulière du 11 décembre 2017. (Résolutions : 17-12-633 et 17-12-635).

3. FAITS SAILLANTS

Les projets de règlements ont été rédigés par le Service de l'urbanisme et ont fait l'objet d'échanges avec les services municipaux.

Avant de donner l'avis de motion sur les projets de règlements, le Service de l'urbanisme a présenté l'ensemble des dispositions visées par les modifications aux membres du Conseil municipal. (Rapports décisionnels : 1236 et 1238).

Les projets de règlements ont été également présentés préalablement aux membres du CCU lors de sa séance du 28 novembre 2017. Le CCU a émis unanimement, un avis favorable sur les modifications proposées avec certains ajustements.

Suite à la publication de l'avis public et pendant la période de consultation des documents, quelques citoyens se sont adressés au Service de l'urbanisme pour demander des informations sur lesdits règlements.

Pendant la période de consultation, quelques éléments du règlement ont été révisés par le Service de l'urbanisme surtout en ce qui a trait aux constructions accessoires et aux usages secondaires.

Rapport de l'assemblée publique de consultation :

Lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 janvier 2018 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville, six citoyens se sont présentés, notamment des représentants de la Ligue des propriétaires de Vauvert.

Pendant la tenue de la séance, Mme Gouali a expliqué les deux projets de règlements ainsi que les dispositions susceptibles à l'approbation référendaire, a entendu les personnes qui se sont exprimés sur lesdits règlements, a recueilli leurs commentaires et a répondu à leurs interrogations.

Les points suivants résument les principaux commentaires et interrogations des citoyens présents à l'assemblée publique :

- Les citoyens désirent que les avis publics de consultation soient plus accessibles et faciles à comprendre par l'ensemble des citoyens. Mme Gouali a mentionné que la démarche de consultation publique concernant les modifications réglementaires devrait être éventuellement révisée suite aux changements législatifs récents;
- Les citoyens désirent que les projets de modifications réglementaires soient accessibles via le site web de la Ville. Mme Gouali a mentionné que certaines règlements incluant des cartes sont parfois volumineux et ne peuvent être

Assemblée de consultation publique
Projets de règlements 1699-17 et 1701-17

Hôtel de Ville, 22 janvier 2018, 16 h 30

	Nom	Prénom	Adresse	Coordonnées
1	Girard	Paul-Henri	238 rue de la Pointe, Vancouver	(819) 874-4200
2	MURRAY	DANIEL	221 De la Pointe	418-374-2735
3	BAGNON	DORIS	605 Michèle Robitaille, Montréal	418-515-9958
4	Lyonnais	SERGE	250 Rue Langlois	418-374-2001
5	Tremblay-Leprieux	Mira	1015 route 169 Abanda	418-630-1272
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				